

BULLETIN D'ADHESION

Adhésion - Groupe de copropriétaires

Nous vous invitons à compléter ce bulletin.
À réception, nous vous ferons parvenir un appel de
cotisation pour règlement. Après paiement de la cotisation
annuelle, vous recevrez le contrat définitif et tous vos
droits seront ouverts.

Ce type d'adhésion ne peut être souscrit par le Conseil
Syndical qui bénéficie d'une formule spécifique.



RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA COPROPRIETE

Nom de la copropriété :
Nombre de lots (logements, bureaux et commerces) :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Président du Conseil Syndical :

Nom du syndic de copropriété :
Adresse mail :
Adresse :



RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PERSONNE RÉFÉRENTE

Nom et prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél Fixe : Tél.Port :
Adresse mail :
Profession (si retraité, précisez) :



urcc_aura



URCC AURA

URCC-AURA 18 rue Guilloud, 69003 LYON
Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.
04.72.57.09.35 - contact@urcc-aura.com - www.urcc-aura.com
Union Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône- Alpes

TYPE D'ADHÉSION

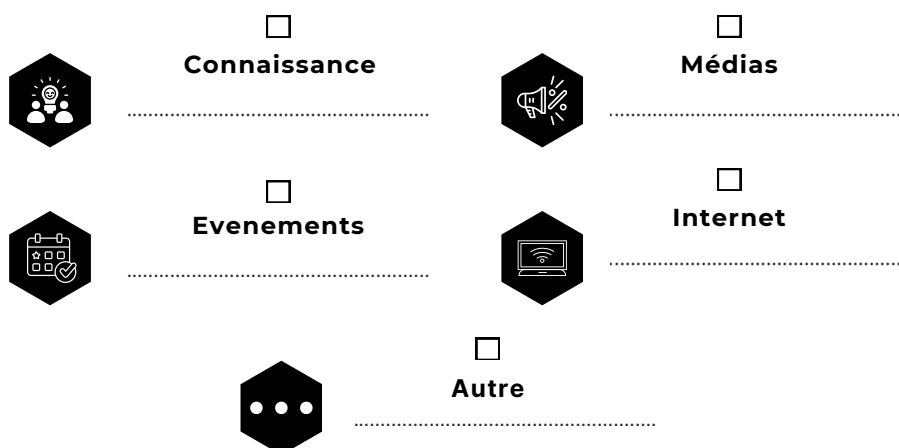


Adhésion Groupe

Tarif en fonction du nombre total de lots de la copropriété (logements, bureaux et commerces uniquement)

- | | |
|---|--|
| ☐ De 2 à 15 lots = 180€ | ☐ De 36 à 50 lots = 380€ |
| ☐ De 16 à 25 lots = 250€ | ☐ De 51 à 100 lots = 450€ |
| ☐ De 26 à 35 lots = 320€ | ☐ À partir de 101 lots = forfait à négocier |

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ASSOCIATION ?



☐ Vous acceptez que l'URCC-AURA collecte et utilise les données personnelles que vous venez de renseigner dans ce formulaire dans le but de vous envoyer des informations concernant le suivi de votre adhésion, nos activités et celles de nos partenaires.

☐ Vous acceptez les conditions générales d'adhésion à l'URCC-AURA jointes au présent bulletin d'adhésion.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à URCC-AURA, 18 rue GUILLLOUD, 69003 LYON – 04.72.57.09.35 – contact@urcc-aura.com



urcc_aura



URCC AURA

Adhésion - Groupe de copropriétaires

Conditions générales d'adhésion à l'URCC-AURA

Membre de la Fédération Nationale des Association des Copropriétaires et des Colotis (FNACC)

Le groupe de copropriétaires de la copropriété désignée a décidé d'adhérer à l'Union Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône-Alpes (URCC-AURA). Il conviendra de désigner parmi les membres du groupe un interlocuteur principal qui se chargera de transmettre les demandes à l'URCC-AURA.

Informations préalables : l'adhésion spécifique « Groupe de copropriétaires »

Vous êtes plusieurs copropriétaires poursuivant un but commun dans l'intérêt de votre copropriété. Sont donc exclues les questions portant sur l'intérêt individuel des membres du groupe et sur leurs parties privatives.

Si vous souhaitez une consultation personnelle sur votre lot, nous vous remercions de vous diriger vers l'adhésion individuelle.

L'URCC-AURA s'engage à aider les groupes de copropriétaires à « y voir plus clair » dans la gestion de leur copropriété, et à les guider pour élaborer des propositions ou actions permettant d'améliorer la gestion de leur copropriété. Elle accompagne aussi les copropriétaires dans la mise en place de leur premier conseil syndical et dans le suivi des garanties constructeur (biennale, décennale, parfait achèvement).

• SERVICES INCLUS DANS L'ADHESION

01



ASSISTANCE PERMANENTE ET CONSULTATIONS JURIDIQUES

Le groupe de copropriétaires peut consulter l'URCC-AURA à tout moment sur tous les sujets concernant la copropriété (problèmes juridiques, comptables, financiers, techniques, de gardiens et employés d'immeuble, d'assurance, de gestion, etc.) :

- **Soit en écrivant à l'URCC-AURA**, une réponse étant apportée dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés) suivant la réception du courrier ou du mail
- **Soit en téléphonant à l'URCC-AURA au 04.72.57.09.35** (horaires des permanences sur notre site <http://www.urcc-aura.com>)
- **Soit sur rendez-vous en présentiel**

Ces consultations prennent la forme de questions/réponses concernant le lot du copropriétaire adhérent.

Pour les questions concernant le syndic, le conseil syndical, le contrôle des comptes, l'analyse des charges et tout ce qui de manière générale ne concerne pas uniquement le lot du copropriétaire adhérent, nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de votre syndic non professionnel/conseil syndical pour souscrire une adhésion collective.

Rappel : L'URCC-AURA oriente et conseille mais ne se substitue pas à un avocat. Le quota de questions non utilisé durant l'année sera perdu.

02



ACCÈS AU SITE INTERNET DE L'URCC-AURA

Vous aurez accès à certains services spécifiques disponibles sur le site Internet www.urcc-aura.com par le biais du Portail de l'Adhérent.

03



FORMATIONS "CLASSIQUES" EN PRÉSENTIEL ET VISIOCONFÉRENCE ORGANISÉES PAR L'URCC-AURA

Savoir-vivre en copropriété
L'assemblée générale
Le rôle du conseil syndical

...

04



FORMATIONS EN VISIOCONFÉRENCE ORGANISÉES PAR LA FNACC

Dont les thèmes sont définis selon le planning de la FNACC.

• PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR DEVIS

L'adhésion vous permet de bénéficier de prestations complémentaires facultatives qui donnent lieu à une facturation supplémentaire. **Un devis gratuit est fourni sur demande.**



Expertise comptable & vérification des comptes :

Avec l'accord du conseil syndical, l'URCC-AURA propose à ses adhérents des spécialistes de la comptabilité. L'objet de ce service consiste en la production d'un rapport sur l'ensemble des dépenses et des recettes de la copropriété ainsi que sur l'état financier. Cette analyse porte sur les éléments comptables et de gestion de l'exercice clos. Elle met à disposition du syndicat des copropriétaires les éléments lui permettant lors de l'Assemblée Générale de prendre des décisions concernant l'approbation des comptes, la réalisation de travaux, l'adaptation du budget...



Mise à jour du règlement de copropriété

Pour les copropriétés dont le règlement n'est plus adapté, avec l'accord du conseil syndical, l'URCC-AURA propose un service d'analyse et de mise en jour du règlement de copropriété.



Préparation et tenue d'Assemblée Générale

Avec l'accord du conseil syndical, l'URCC-AURA accompagne ses adhérents dans l'organisation et la tenue d'Assemblée Générale de copropriété en cas de vacance de syndic.

Durée du contrat

La présente adhésion est souscrite pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation préalable par l'une ou l'autre des parties un mois au moins avant son échéance.

Le contrat et les services qui lui sont attachés partent de la date de signature. À défaut de règlement de la cotisation dans le mois suivant cette date, tous les services qui lui sont attachés (y compris l'assurance) seront suspendus, ceci jusqu'au règlement.

Membre de l'URCC-AURA

L'adhésion à l'URCC-AURA ouvre droit à la participation et au vote lors de l'Assemblée Générale annuelle de L'Union Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône-Alpes.

CONTACTEZ- NOUS

04.72.57.09.35

contact@urcc-aura.com

18 rue Guilloud 69003 Lyon



URCC AURA



urcc_aura



www.urcc-aura.com

